



CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 07 JUILLET 2022

Date de convocation du Conseil : 01 juillet 2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 35

Liste des délibérations affichée le : 12 juillet 2022

Présidente : Mme Laurence FAUTRA, Maire

Secrétaire : M. Hocine MANSERI

Présents : Mme FAUTRA, Maire, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DJORKAEFF, Mme MOULIN, M. AMOROS, M. MERCADER, Mme NABETH, M. SCHROLL, Mme PENARD, Adjoints, M. DA SILVA DIAS, Mme BOYADJIAN, M. MANSERI, M. GUESMIA, Mme DARRIEUMERLOU, M. DANIELIAN, Mme PERRIN, Mme COCCO, M. VIZADES, Mme DELEUZE, M. BONET, Mme BATISTA, Mme ROUX-MOURADIAN, M. ARGANT, Mme CREDOZ, M. PASQUIER, M. ABRIAL, Conseillers

Excusés : Mme CLAMARON (procuration à Mme ZARTARIAN), Mme LEBLANC (procuration à Mme MOULIN), M. RABEHI (procuration à M. DA SILVA DIAS), Mme ASTIER (procuration à Mme PENARD), M. BOURGEAY (procuration à M. SCHROLL), M. WANTERSTEN (procuration à M. ALLOIN), M. DESVERGNES (procuration à Mme CREDOZ)

Absents : M. NAAMANE

=====
Objet : Modification de la composition des Commissions municipales – Elections de nouveaux membres

Mesdames, Messieurs,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-22,

VU la délibération n° 20.06.10.01 du Conseil municipal en date du 10 juin 2020 créant les commissions municipales,

VU le courrier de démission de la conseillère municipale Madame Isabelle PERRIET-ROUX, en date du 20 juin 2022, reçu le 23 juin 2022,

VU l'adhésion de Monsieur Franck PASQUIER au Parti « Horizons Décines », réceptionnée par les services de la mairie le 29 juin 2022,

CONSIDERANT que la démission d'un membre du Conseil municipal est définitive dès sa réception par le Maire, et que le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant,

CONSIDERANT que Madame Isabelle PERRIET-ROUX a adressé, le 20 juin 2022, sa démission en tant que conseillère municipale à Madame le Maire, courrier reçu le 23 juin 2022,

CONSIDERANT que devient conseiller municipal Monsieur Bertrand ABRIAL, se trouvant immédiatement après Madame Isabelle PERRIET-ROUX sur la liste dénommée « En mode Décines-Charpieu »,

CONSIDERANT que Monsieur Franck PASQUIER adhère désormais au Parti politique « Horizons Décines » et ne siège plus en tant sous l'étiquette politique « En Mode Décines-Charpieu »,

CONSIDERANT que pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'Assemblée, un élu doit représenter le Parti « En Mode Décines-Charpieu » et un autre élu doit représenter le Parti « Horizons Décines » au sein de chacune des Commissions,

CONSIDERANT que, conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, le vote de cette désignation a lieu à bulletin secret, sauf si le Conseil en décide autrement à l'unanimité,

CONSIDERANT que cette désignation peut également intervenir sans vote, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des Commissions municipales, ou si une seule liste est présentée après appel de candidatures,

CONSIDERANT qu'au regard de la répartition des élus, il est constaté qu'une candidature unique a été déposée sur chacun des postes à pourvoir,

EN CONSEQUENCE, après appel à candidature et considérant qu'une seule candidature s'entend sur chaque poste à pourvoir au sein des Commissions municipales, il est demandé au Conseil municipal de :

- **PRENDRE ACTE** des désignations ci-dessous au sein des Commissions suivantes :

- La commission Affaires générales :

- Monsieur Bertrand ABRIAL en lieu et place de M. Franck PASQUIER pour le Parti « En mode Décines-Charpieu »,
- Monsieur Franck PASQUIER représentant le Parti « Horizons Décines »,



- La commission Développement durable :
 - o Monsieur Bertrand ABRIAL en lieu et place de Mme Isabelle PERRIET-ROUX pour le Parti « En mode Décines-Charpieu »,
 - o Monsieur Franck PASQUIER représentant le Parti « Horizons Décines »,

- La commission Attractivité et développement économique :
 - o Monsieur Bertrand ABRIAL en lieu et place de M. Franck PASQUIER pour le Parti « En mode Décines-Charpieu »,
 - o Monsieur Franck PASQUIER représentant le Parti « Horizons Décines »,

- La commission Développement générationnel et intergénérationnel :
 - o Monsieur Bertrand ABRIAL en lieu et place de Mme Isabelle PERRIET-ROUX pour le Parti « En mode Décines-Charpieu »,
 - o Monsieur Franck PASQUIER représentant le Parti « Horizons Décines »,

- La commission Développement actif et dynamique :
 - o Monsieur Bertrand ABRIAL en lieu et place de M. Franck PASQUIER pour le Parti « En mode Décines-Charpieu »,
 - o Monsieur Franck PASQUIER représentant le Parti « Horizons Décines »,

- **PRENDRE ACTE** que les Commissions municipales sont ainsi désormais composées :
 - La commission Affaires générales :
 - o Madame Laurence FAUTRA, Monsieur José AMOROS, Monsieur Jean-Emmanuel ALLOIN, Madame Sylvie MOULIN, Monsieur José MERCADER, Monsieur Hocine MANSERI, Monsieur Samir GUESMIA, Madame Sophie NABETH, Madame Dominique CREDOZ, Monsieur Bertrand ABRIAL, Monsieur Kevin NAAMANE, Monsieur Franck PASQUIER,

 - La commission Développement durable :

- Madame Laurence FAUTRA, Monsieur Jean-Emmanuel ALLOIN, Madame Manuela LEBLANC, Madame Lesly CLAMARON, Monsieur Samir GUESMIA, Madame Dany-Claude ZARTARIAN, Monsieur Denis VIZADES, Monsieur Patrick BONET, Monsieur Thierry ARGANT, Monsieur Bertrand ABRIAL, Monsieur Kevin NAAMANE, Monsieur Franck PASQUIER,
- La commission Attractivité et développement économique :
 - Madame Laurence FAUTRA, Monsieur Jean-Emmanuel ALLOIN, Madame Dany-Claude ZARTARIAN, Madame Sophie NABETH, Monsieur Vladimir DA SILVA DIAS, Madame Manuela LEBLANC, Monsieur Samir GUESMIA, Madame Angèle BOYADJIAN, Monsieur Erwan DESVERGNES, Monsieur Bertrand ABRIAL, Monsieur Kevin NAAMANE, Monsieur Franck PASQUIER,
- La commission Développement générationnel et intergénérationnel :
 - Madame Laurence FAUTRA, Madame Sylvie MOULIN, Madame Martine PENARD, Monsieur Guillaume SCHROLL, Madame Lesly CLAMARON, Madame Angèle BOYADJIAN, Madame Dany-Claude ZARTARIAN, Monsieur José MERCADER, Monsieur Erwan DESVERGNES, Monsieur Bertrand ABRIAL, Monsieur Kevin NAAMANE, Monsieur Franck PASQUIER,
- La commission Développement actif et dynamique :
 - Madame Laurence FAUTRA, Monsieur Denis DJORKAEFF, Monsieur Vladimir DA SILVA DIAS, Monsieur José MERCADER, Monsieur Guillaume SCHROLL, Madame Martine PENARD, Madame Nathalie DARRIEUMERLOU, Madame Charlotte PERRIN, Madame Doriane ROUX-MOURADIAN, Monsieur Bertrand ABRIAL, Monsieur Kevin NAAMANE, Monsieur Franck PASQUIER,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A PRIT ACTE DU RAPPORT.

.....
 POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.



Madame le Maire,

(Handwritten signature in blue ink)
 L. FAUTRA

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.